

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 07 septembre 2022
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 07 septembre 2022

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mil vingt-deux, le sept septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – C.DOUET – M.PONDARD – C.ROLLAND – J.CAPELLE– M.LEFORT – P.BONNIN

Convocation : le 30 aout 2022

Absents excusés : S.POUPET – M.PRIME

Absents : M.QUATREVAUX – E.BROHAN – S.TACHEAU

Pouvoirs : S.POUPET donne pouvoir à S.ROUSSELET – M.PRIME donne pouvoir à P.BOUVET

Secrétaire de séance : M.PONDARD a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Bureau municipal : composition et indemnités

Bléher étude : Ilot Jéhanno

Domaine de Bobéhec : protocole d'accord – indemnité éviction – diagnostic

Garantie Armorique habitat

Convention avec le CDG56 « mission de médiation préalable obligatoire »

DATA CENTER : adhésion accord de principe

Rapport d'activité 2021 Questembert Communauté

Questions diverses

1 - Bureau municipal : composition et indemnités

Laurent CAVALEC, conseiller délégué à l'environnement et aux associations, souhaite se désengager du conseil municipal, pour lequel il n'a pas suffisamment de temps pour s'y consacrer correctement. Il quitte donc le bureau municipal et le conseil municipal, à regret. Stéphanie TACHEAU, qui était en remplacement sur la liste, devient, de fait, conseillère municipale. En ce qui concerne le bureau municipal, il est proposé à Mickaël PRIME d'être conseiller délégué. Poste qu'il a accepté. Mickaël, est très engagé au sein du conseil, cela permet de valoriser son engagement.

2 - Bléher étude : Ilot Jéhanno

Le conseil demande de revoir l'étude sur l'Ilot Jéhanno. Le maire voudrait refaire une réunion sur ce sujet, le 19 septembre à 20h pour débattre de l'ensemble du projet. Le projet est toujours de redynamiser le cœur de bourg mais le coût financier était d'1,6 millions à

l'origine, on arrive aujourd'hui à 3 millions pour diverses raisons, soit une augmentation de 83%. Le coût restant à charge à la commune était de 683.000€, il passe à 1,3 millions. Il y a également un manque de places de parking. On y croise également plusieurs fonctions : maison de santé, habitations, tiers lieu. Maison de santé à l'étage, peut-être difficile pour attirer des médecins. Le sol est meuble, surcoût élevé pour les maisons d'habitation, qui ne pourra pas être répercuté sur la vente des maisons. Le cabinet Bléher ont étudié tous les bâtiments communaux pour faire d'autres propositions (maison Louis, ancienne mairie, maison Le cadre).

Le conseil est-il d'accord pour une étude de faisabilité pour la rénovation de 4 bâtiments communaux pour 9880€ HT

Adopté à l'unanimité

3 - Domaine de Bobéhec : protocole d'accord – indemnité éviction – diagnostic

Il a été décidé lors du précédent conseil de prendre acte de faire une cessation de bail au 31 décembre 2022 pour le Domaine de Bobéhec. La mairie va signer un protocole d'accord chez le notaire, qui prendra acte au 31 décembre 2022, et acté que le bail cessera au 30 juin 2023 et ne sera pas reconduit. Ce protocole se fera par voie d'huissier pour respecter le cadre juridique.

Les gérants du Domaine de Bobéhec avait demandé une indemnité éviction qui reposait sur leur 3 dernières années d'exercice, excepté l'année COVID.

Adopté à l'unanimité

Des devis ont été lancés pour des diagnostics (plomb, électricité, amiantes, gaz). 2 entreprises sur les 3 ont répondu.

Diagnostic Premium : 3547,63€ et Axiom diagnostics : 1966,67€

Le conseil retient le moins disant

Adopté à l'unanimité

4 - Garantie Armorique habitat

Demande de prêt auprès de la CDC, afin de valider cette demande, ils demandent à la mairie de réaliser une prise de garantie sur les contrats de prêt.

Adopté à l'unanimité pour une prise de garantie à hauteur de 50 %

5 - Convention avec le CDG56 « mission de médiation préalable obligatoire »

Adopté à l'unanimité

6 - DATA CENTER : adhésion accord de principe

Morbihan Energies a décidé de construire un data center, avec des énergies propres, à côté de leurs locaux. Les collectivités sont vulnérables, il serait donc mis en place pour mettre en sécurité les données. Il est proposé de prendre une décision d'accord de principe pour adhérer au data center, qui sera une copropriété publique, avec un président. Une trentaine de mairies ont déjà accepté cet accord de principe. Il permettra un stockage de données en dehors des murs de la mairie. La mise en fonctionnement est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Pour y adhérer, il faut participer au capital, soit un paiement de 111€ en 2022 et 1623€ en 2023, puis une participation aux charges de fonctionnement pour 2400€ annuel + des achats de services. Coût qui pourra diminuer en fonction du nombre d'adhérents. Pour se désengager, il faudra revendre ses actions.

Il est proposé au conseil d'adhérer à ce data center.

Adopté à l'unanimité

7 - Rapport d'activité 2021 Questembert Communauté

Présentation du rapport d'activité par le maire

8 - Questions diverses

Présentation de la mission locale et de ses actions sur notre territoire en 2021.

Nécessité de faire un mode opératoire pour la location de la salle de la Glyscène

Bilan des mardis de pays : soirée contée et cinéma plein air par la municipalité, 2 fest noz par le comité des fêtes : Bonne fréquentation pour l'ensemble des soirées et surtout aux 2 fest Noz.

Langroez en fêtes, les animations de l'après-midi ont été annulées faute d'inscriptions, mais succès pour la braderie et pour le concert et repas le soir, au moins 150 personnes et très bonne ambiance.

Décos de Noël : commande de 2 projecteurs pour compléter le circuit sur l'éclairage de l'église pour 2726€ TTC, commande de 2 cordons de lumière pour 421€ et pour finir le pourtour de la salle et des suspensions pour les candélabres pour 2248€.

L'étang ne peut pas être vidé pour le moment, du fait de la sécheresse.

Abattage du bois de la Butte du Temple, 2^{ème} quinzaine de septembre et celui de la salle de sport prochainement.